



BRIGADES CYNOTECHNIQUE

LETTRE OUVERTE

Monsieur Laurent RIDEL

Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Direction de l'Administration Pénitentiaire

Ministère de la justice

13 Place Vendôme

75042 PARIS Cedex 01

Objet : Brigades Cynotechniques

Monsieur le Directeur de l'administration pénitentiaire,

Je viens par la présente solliciter toute votre attention concernant la situation et les effectifs des brigades cynotechniques.

Le trafic de stupéfiants ne concerne pas uniquement nos villes et nos quartiers. Il gangrène également nos établissements pénitentiaires.

Nul ne peut ignorer aujourd'hui l'ampleur de ce phénomène et ses répercussions dans la gestion quotidienne de nos détentions, tant pour les personnels que pour les personnes détenues.

Pour les surveillants, ce sont des violences quotidiennes, physiques ou verbales, chaque fois qu'ils mènent une action visant à endiguer ces trafics.

C'est également une charge de travail accrue pour l'ensemble des services et de la chaîne hiérarchique, notamment en ce qui concerne les procédures disciplinaires.

Pour les personnes détenues, ce sont des règlements de compte, parfois extrêmement violents, c'est le développement du caïdat et une mise en danger des détenus les plus fragiles parfois utilisés contre leur gré.

Cette situation nécessite de la part de notre administration la mise en œuvre de moyens adaptés pour lutter contre ce fléau qui ne fait que s'amplifier.

Nos brigades cynotechniques sont actuellement cantonnées à la recherche de produits illicites dans les locaux, contrairement aux autres forces de sécurité qui peuvent faire de la recherche de drogue sur des individus.

C'est en ce sens que FO Justice sollicite une évolution du cadre juridique concernant la recherche de stupéfiants par les brigades cynotechniques pour leur permettre d'acquiescer cette prérogative.

Il conviendrait également de compléter la spécialité des agents des brigades cynotechniques au sein de l'Administration Pénitentiaire en leur permettant d'accéder à ce module de formation (3 semaines à 1 mois de formation).

Face à l'ampleur de ces trafics, il est également urgent d'abonder le contingent de conducteurs de chiens en recherche de stupéfiants.

Actuellement, nos effectifs ne sont pas à la hauteur de l'enjeu qui se dresse devant nous pour lutter efficacement et faire obstacle au trafic et à la circulation de produits illicites dans nos détentions. Les équipes sont très sollicitées dans le cadre pénitentiaire, mais aussi par la police nationale lors de l'organisation de grands événements (coupe du monde de rugby, jeux olympiques...). Il faut aussi permettre à ces personnels comme aux chiens des temps de repos nécessaires pour continuer à être performants au quotidien.

Nous aimerions ainsi vous rencontrer afin d'évoquer ces sujets majeurs et vous faire des propositions concrètes.

Dans l'attente d'un retour positif à notre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général

Emmanuel BAUDIN

FO Justice – le 1^{er} Février 2024

